

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/49 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DE GUIDES DES AIDES DANS LES SECTEURS DU DEVELOPPEMENT CULTUREL, DU PATRIMOINE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SEANCE DU 26 JUIN 1997

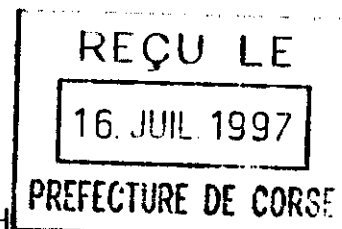
L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le vingt six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, Jean-Marcel VUILLAMIER.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Edouard CUTTOLI à M. Pascal ARRIGHI
M. Alexandre GABRIELLI à M. Michel MORETTI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à Mme M-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Jean JALPI
M. Toussaint LUCIANI à M. Félix LUCIANI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI



M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jacques FIESCHI, Jean-Baptiste LANTIERI.

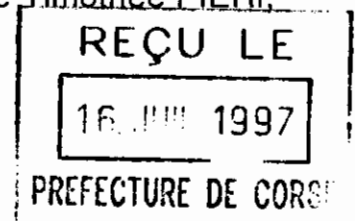
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** les avis n° 97/12 et 97/13 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ les guides des aides dans les secteurs du développement culturel, du patrimoine, de la jeunesse et des sports, tels qu'ils figurent dans le



document annexé à la présente délibération, sous réserve de la prise en compte des amendements suivants :

1. Guide des aides pour le développement culturel :

Page 5 : 1/1 - Lieux de spectacles et centres culturels - description de l'action

Après : "normes techniques satisfaisantes" ajouter : "incluant un cahier des charges a minima surtout en ce qui concerne le plateau technique assurant la comptabilité des équipements, de façon à permettre une diffusion en réseau."

Page 7 : 1/1 - Lieux de spectacles et centres culturels

Remplacer : "les critères de sélection suivants" par : "l'ensemble des critères de sélection suivants doivent être retenus".

Page 7 : 1/1 - Lieux de spectacles et centres culturels

Au titre des pièces constitutives du dossier, ajouter l'alinéa suivant : "définition de la mission de préfiguration : composition, action, calendrier moyens".

Page 9 : 1/2 - Aménagement des lieux d'exposition - Taux d'intervention

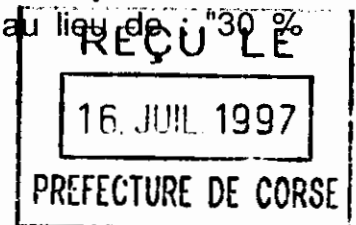
Après : "le montant de la subvention ne peut excéder" ajouter : "50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 400 000 F" au lieu de "30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 F".

Page 10 : 1/4 - Equipement des bibliothèques

Ajouter à la liste des bénéficiaires : "les comités d'entreprises".

Page 11 : 2/1 - Programmes d'animation et de diffusion des centres culturels et lieux de spectacles - nature de l'aide

Remplacer : "la subvention porte sur les postes artistiques (frais, cachets) uniquement" par : "la subvention porte sur le budget global, sous la condition que celui-ci soit situé sur la base de 2/3 pour les postes artistiques et 1/3 pour les frais de personnel, de charges, ect."



Page 13 : 2/3 - Activités culturelles - nature de l'aide

Remplacer : "subvention de fonctionnement" par : "subventionnement des activités".

Page 14 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux et théâtraux

Ajouter à la rubrique 2/4, après : "théâtraux" les mots : "chorégraphiques et liés au conte".

Page 14 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques et liés au conte - description de l'action

Au membre de phrase : "permettre aux équipes et compagnies de se produire dans l'île dans des conditions normales" ajouter : "artistes" après "aux" et remplacer : "normales" par : "financières facilitées tant pour les artistes que pour le public".

Page 14 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques et liés au conte - nature et bénéficiaires de l'aide

Remplacer : "subvention de fonctionnement attribuée" par : "subventionnement des activités" - après : "aux compagnies théâtrales, professionnelles et semi-professionnelles" ajouter : "ainsi qu'aux conteurs".

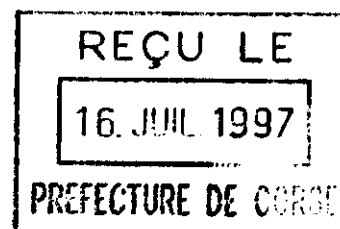
Page 15 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques et liés au conte

Au point "a) Théâtre - Danse" ajouter : "Spectacles musicaux".

Page 15 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques et liés au conte

Page 3 du tableau, à la phrase : "spectacles amateurs de qualité et en direction du jeune public ayant été aidés ou pas" supprimer les mots : "et en direction du jeune public".

Page 15 : 2/4 - Diffusion en Corse de spectacles musicaux, théâtraux, chorégraphiques et liés au conte



Remplacer au point b) le mot : "musique" par le mot : "concerts".

Page 18 : 3 - Bourses aux jeunes talents insulaires - description et bénéficiaires de l'aide

Après les mots : "en suivant des formations et des études artistiques" remplacer : "sur le continent" par : "à l'extérieur de l'île".

Page 18 : 3 - Bourses aux jeunes talents insulaires - procédures d'instruction

Prévoir deux opérations de dépôts des dossiers, l'une comme indiquée, l'autre de manière à permettre l'inscription dans les universités en juin :

Dépôt : 31 mars
Examen : mai
Notification : juin

Page 19 : 4 - Actions culturelles en milieu scolaire - critères artistiques et pédagogiques

Mettre avant : "représentation..." le critère supplémentaire suivant : "qualité reconnue et renouvellement souhaité des intervenants".

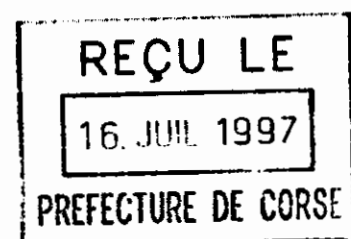
Page 20 : 5 - Spectacles vivants - 5/1 - production de disques compacts, spectacles théâtraux et chorégraphiques

Modifier comme suit l'en-tête du point 5/1 : "production de spectacles musicaux, théâtraux et chorégraphiques".

Page 20 : 5 /1 Production de spectacles musicaux, théâtraux et chorégraphiques - Description de l'action

après : "produire leurs oeuvres dans des conditions satisfaisantes" ajouter : "sont pris en considération, en priorité, les spectacles en langue corse".

Page 20 : 5/1 - Production de spectacles musicaux, théâtraux et chorégraphiques - nature de l'aide



A la phrase : "aide à la production de disques compacts, spectacles théâtraux et chorégraphiques" supprimer : "disques compacts" et ajouter : "musicaux" après : "spectacles".

Page 20 : 5/1 - Production de spectacles musicaux, théâtraux et chorégraphiques - bénéficiaires de l'aide

après : "compagnies chorégraphiques" ajouter : "conteurs".

Page 21 : 5/1 - Production de spectacles musicaux, théâtraux et chorégraphiques - pièces constitutives des dossiers

Remplacer le membre de phrase : "ou un extrait si l'écriture est en cours" par : "ou un synopsis accompagné d'un extrait si l'écriture est en cours".

Page 21 : 5/2 - Résidences de création - description de l'action

Remplacer le membre de phrase : "l'accueil et l'échange d'artistes insulaires et non insulaires" par : "l'accueil et l'échange des artistes insulaires entre eux ainsi qu'avec des non insulaires".

Page 21 : 5/2 - Résidences de création - nature et bénéficiaires des aides

Après : "lieux d'accueil" ajouter : "ou structures culturelles".

Page 22 : 6 - Arts visuels

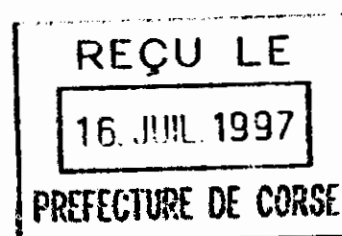
Ajouter à la rubrique 6/1 : "L'aide à la réalisation de projets cinéma - audiovisuel - arts plastiques" le mot : "phonogrammes".

Page 22 : 6/1 - L'aide à la réalisation de projets cinéma - Audiovisuel - Arts plastiques - Phonogrammes - les bénéficiaires et le régime des aides

Remplacer : "maisons" par : "sociétés" de production.

Page 24 : Ajouter le point supplémentaire suivant :

c) position de phonogrammes



Il convient de reprendre les propositions prévues pour le cinéma et l'audiovisuel en remplaçant les mots "auteur" ou "réalisateur" par le mot "compositeur" et le mot "tournage" par le mot "enregistrement".

Le taux d'intervention sera de 50 % du budget total pour une dépense subventionnable plafonnée à 120 000 F par enregistrement.

Page 25 : 7/1 - Aide à la publication d'ouvrages - Eligibilité

Après les mots : "romans, nouvelles, poésies" ajouter le mot : "théâtre".

Page 26 : 7/1 - Aide à la publication d'ouvrages - Procédure d'instruction

Remplacer : "30 novembre" par "30 octobre" de l'année n - 1 et "30 mai" par "30 avril" de l'année n.

Après : "2 programmations par an" remplacer : "avril et novembre" par : "début avril et début octobre".

Page 28 : 8/1 - Promotion de la culture corse à l'extérieur - description

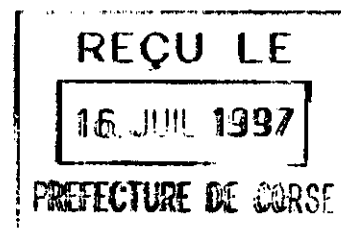
Après les mots : "compagnies théâtrales et chorégraphiques" ajouter : "à l'extérieur de l'Ile" au lieu de : "sur le continent et à l'étranger".

Page 28 : 8/1 - Promotion de la culture corse à l'extérieur - pièces constitutives du dossier

Après le mot : "contrats" ajouter les mots : "ou pré-contrats" avec les lieux d'accueil.

Après la page 30 - Annexes - L'outil technique de conseil et de développement culturel

Après : "la constitution d'un parc de matériel nécessaire à l'organisation de manifestations culturelles" ajouter l'alinéa supplémentaire suivant : "concernant le matériel cinémathographique, l'outil technique élaborera une convention-cadre permettant la synergie des moyens de divers partenaires (association Sinemassoci, Centre multimédia de Corté, université,



commune de Corté,...) en vue de leur mise à la disposition des créateurs et des stages de formation professionnelle".

2. Guide des aides pour la jeunesse et les sports

Page 13 : 4/2 - Aide aux clubs de haut niveau - bénéficiaires

Supprimer les mots : "A titre exceptionnel" avant les mots : "les clubs insulaires de discipline sportive individuelle".

Page 13 : 4/2 - Aide aux clubs de haut niveau - régime de l'aide

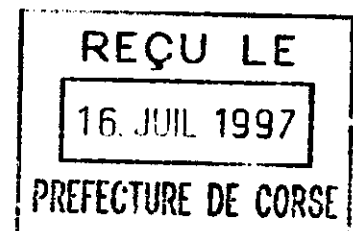
Au titre des modalités d'attribution, rajouter le critère supplémentaire suivant : "le nombre de joueurs formés localement évoluant dans l'équipe Fanion ou première du club".

Page 14 : 4/2 - Aide aux clubs de haut niveau - taux d'intervention

- le montant maximum de l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse doit être porté à 60 000 F pour le basket ball national 3 féminin au lieu de 40 000 F et à 40 000 F pour le hand ball national 3 féminin au lieu de 30 000 F.

- après le paragraphe relatif au volley ball, ajouter un nouveau paragraphe :

Niveau de compétition Discipline	Montant maximum aide de la C.T.C.	Dans la limite de X % des produits du groupement sportif
Gymnastique Nat 2	80 000 F	20
Gymnastique Nat 3	40 000 F	20



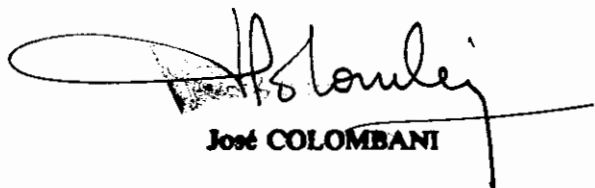
ARTICLE 2 :

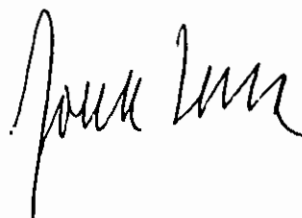
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juin 1997

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

